



Contrat de travail aidé « Pact emploi » et jours de congés

Par jojoboutillier, le 03/06/2025 à 07:27

Bonjour,

Dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée pour l'insertion professionnelle « Pact emploi puis-je bénéficier et choisir le nombre de jours de congés estivaux que je souhaite (car période de vacances déjà réservées) et ceci malgré le fait que je suis sous contrat que depuis le début du mois de juin ?

Merci de me répondre rapidement.

Cordialement

Boutillier

jocelyn